



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>  
[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Concurrence agriculture-forêt en moyenne montagne : une responsabilité locale

A. Brun

---

### Citer ce document / Cite this document :

Brun A. Concurrence agriculture-forêt en moyenne montagne : une responsabilité locale. In: Économie rurale. N°127, 1978. Ecologie et société - Deuxième partie. pp. 54-57;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1978.2594>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1978\\_num\\_127\\_1\\_2594](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1978_num_127_1_2594)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## Abstract

Competition between farming and forest in moderately mountainous areas - Unlike the rest of the world as a whole where forest areas are decreasing on a dramatic scale, in France woodland is progressing especially in moderately mountainous areas taking up space left by farming. This progress may well be in opposition to the objectives that have been given wide publicity, to maintain in these areas an agricultural population and activity. But the farming-forest competition is not often referred to either by politicians or by scientists. Their judgment is most often branch by branch. Even in texts intended to analyse the spatial aspects of planning there is this reticence. The term "zonage" is used to exorcise the fear of competition between grass and trees. The problems posed by this competition especially in moderately mountainous areas supposes that a choice should be made between farming and forestry objectives. Such choices cannot be made seriously bearing all the facts in mind except at a very decentralized level. They reflect local social forces. Two extreme cases are given : the Méjan Causse (1,4 inhabitants per sq. kilometre) and the Southern Vosges in Lorraine (100 inhabitants per sq. kilometre), illustrate this.

## Résumé

Contrairement à ce qui se passe à l'échelle du monde où la forêt recule dramatiquement, en France les espaces boisés progressent, notamment en zone de moyenne montagne occupant des espaces délaissés par l'agriculture. Cette progression risque de s'opposer aux objectifs largement annoncés- de maintenir dans ces zones une population et une activité agricoles. Or la concurrence entre agriculture et forêt en termes d'espaces constitue un domaine où ni les politiques ni les scientifiques ne prennent fréquemment la parole. Les discours sont le plus souvent strictement sectoriels. La réserve que l'on constate subsiste même dans les textes visant à analyser les aspects spatiaux de l'aménagement : le terme de zonage y exorcise les craintes de compétition entre l'herbe et l'arbre. Les problèmes posés par cette compétition, notamment en moyenne montagne, supposent que des arbitrages soient faits entre des objectifs agricoles et forestiers ; de tels arbitrages ne sont possibles en connaissance de cause qu'à un niveau très décentralisé ; ils ne peuvent en effet qu'être le reflet des forces sociales en présence localement. L'exemple de deux cas extrêmes, le Causse Méjan (1,4 hab/km<sup>2</sup>) et les Vosges Lorraines méridionales (100 hab/km<sup>2</sup>) illustrent ces propos.

# Concurrence agriculture-forêt en moyenne montagne : une responsabilité locale

A. BRUN

INRA, Station de Recherches sur la Forêt et l'Environnement

Contrairement à ce qui se passe à l'échelle du monde où la forêt recule dramatiquement, en France les espaces boisés progressent, notamment en zone de moyenne montagne occupant des espaces délaissés par l'agriculture. Cette progression risque de s'opposer aux objectifs largement annoncés de maintenir dans ces zones une population et une activité agricoles. Or la concurrence entre agriculture et forêt en termes d'espaces constitue un domaine où ni les politiques ni les scientifiques ne prennent fréquemment la parole. Les discours sont le plus souvent strictement sectoriels. La réserve que l'on constate subsiste même dans les textes visant à analyser les aspects spatiaux de l'aménagement : le terme de zonage y exorcise les craintes de compétition entre l'herbe et l'arbre. Les problèmes posés par cette compétition, notamment en moyenne montagne, supposent que des arbitrages soient faits entre des objectifs agricoles et forestiers ; de tels arbitrages ne sont possibles en connaissance de cause qu'à un niveau très décentralisé ; ils ne peuvent en effet qu'être le reflet des forces sociales en présence localement. L'exemple de deux cas extrêmes, le Causse Méjan (1,4 hab/km<sup>2</sup>) et les Vosges Lorraines méridionales (100 hab/km<sup>2</sup>) illustrent ces propos.

## COMPETITION BETWEEN FARMING AND FOREST IN MODERATELY MOUNTAINOUS AREAS

*Unlike the rest of the world as a whole where forest areas are decreasing on a dramatic scale, in France woodland is progressing especially in moderately mountainous areas taking up space left by farming. This progress may well be in opposition to the objectives that have been given wide publicity, to maintain in these areas an agricultural population and activity. But the farming-forest competition is not often referred to either by politicians or by scientists. Their judgment is most often branch by branch. Even in texts intended to analyse the spatial aspects of planning there is this reticence. The term "zonage" is used to exorcise the fear of competition between grass and trees. The problems posed by this competition especially in moderately mountainous areas supposes that a choice should be made between farming and forestry objectives. Such choices cannot be made seriously bearing all the facts in mind except at a very decentralized level. They reflect local social forces. Two extreme cases are given : the Méjan Causse (1,4 inhabitants per sq. kilometre) and the Southern Vosges in Lorraine (100 inhabitants per sq. kilometre), illustrate this.*

## LE SILENCE SUR LA CONCURRENCE AGRICULTURE-FORET

Quand on évoque les problèmes de concurrence entre usages agricoles et forestiers de l'espace rural, il convient d'être conscient de la menace qui pèse, à l'échelle du globe, sur les espaces boisés. Ceux-ci reculent régulièrement sous l'effet de la pression démographique croissante. Cette régression prend des formes dramatiques dans les zones tropicales les plus peuplées avec son cortège de conséquences en termes d'érosion et de désertification. E. Eckholm note que le prix du bois de chauffage a augmenté dans des proportions telles, dans certains pays d'Asie, d'Afrique (Niger, Haute-Volta) ou d'Amérique latine, que celui-ci constitue un poste majeur du budget des familles pour celles qui en ont un. Il cite un fonctionnaire indien disant : « *Même si nous arrivions à produire assez de denrées alimentaires pour notre population en l'an 2000, comment diable les feront-ils cuire ?* » (1).

En France et dans la plupart des pays tempérés industriels le problème des rapports entre agriculture et

forêt se pose tout différemment ; la progression de l'arbre domine au détriment de l'herbe fauchée ou pâturée et de la vie agricole. On parle parfois de désertification sociale pour évoquer la dépopulation totale qu'accompagne parfois l'extension des couverts ligneux.

Or, les problèmes de concurrence ou de complémentarité entre les activités et les espaces agricoles et forestiers dans le contexte français constituent, tant dans le discours politique que dans le discours scientifique, une zone de silence relatif.

— Les intervenants politiques ignorent souvent le problème. Les politiques agricoles ou forestières sont d'abord des politiques sectorielles ; chaque secteur a ses acteurs et ses préoccupations. Qui a quelque chose à dire sur les rapports entre production de bois et revenu des agriculteurs ? Les interventions qualifiées de sylvo-pastorales restent très sectorielles ; elles constituent des incitations au reboisement par de agents économiques qui, par situation, ne sont pas des reboiseurs. La compensation que constitue l'amélioration pastorale qui, de plus en plus, peut être obtenue sans abandon de surfaces à la forêt, est une réponse, partielle, aux problèmes individuels des agriculteurs acceptant de reboiser une partie de leurs terres ; elle n'est en aucun cas une réponse au problème collectif de la répartition des espaces boisés et agricoles au sein d'une région donnée.

1. ECKHOLM E.P., La crise dont on ne parle pas, in *CERES*, nov-déc. 1975.

Dans le cadre des problèmes d'aménagement, donc dans une approche spatiale et non plus sectorielle, on ne peut ignorer cette confrontation agriculture-forêt, mais la question est souvent sous-estimée et plus ou moins masquée par le recours au terme de zonage. N'est-ce pas en effet une facilité de langage, tant que les véritables enjeux du partage de l'espace ne sont pas cernés dans le cadre local où les arbitrages doivent nécessairement se faire ?

Le rapport au gouvernement sur l'aménagement du territoire en montagne (2) en est un exemple. Après avoir insisté en première page sur la nécessité de réconcilier l'herbe et l'arbre, l'auteur consacre fort peu de place à la forêt, essentiellement d'ailleurs pour souligner ses avantages : « *facteur de sécurité, facteur de prospérité économique, seule utilisation possible de certains sols, support idéal de l'activité touristique, fournisseur d'un produit largement déficitaire dans la balance commerciale* ». Sur le point sensible des reboisements il est affirmé que la forêt n'est pas rivale du pâturage mais son complément indispensable. On en vient à se demander de quelle réconciliation il s'agit dans les objectifs annoncés car le conflit s'il existe n'est pas analysé. Toutefois un zonage apparaît nécessaire pour s'assurer que la forêt « *reste à sa place, qu'elle occupe toutes les stations, tous les versants qui lui reviennent, mais pas plus, et qu'elle laisse au pâturage ceux dont la vocation pastorale est certaine* ». On retrouve ainsi en filigrane la notion d'équilibre agro-sylvo-pastoral développé au début du siècle par Kuhnholz-Lordat. Cet équilibre repose sur la notion de « *vocation des terres* », qui procède d'une conception de l'écologie faisant peu de place aux forces sociales dans la détermination de l'utilisation de l'espace. On peut toutefois espérer que, dans le cadre de la législation sur les périmètres d'action forestière, l'évolution des sociétés rurales concernées soit clairement et explicitement prise en compte.

— Les interventions des scientifiques sur les questions d'interface entre agriculture et forêt semblent de leur côté fort discrètes. L'existence d'un département forêt au sein de l'INRA traduit bien cette séparation des domaines. La dichotomie apparaît aussi très clairement au niveau des projets de recherche, même si des collaborations techniques sont mises en place.

Les agronomes ou économistes ruraux sont dans leur ensemble encore plus silencieux que les forestiers sur les problèmes posés à l'agriculture et à la vie économique locale par l'extension en surface des forêts naturelles ou plantées. Par exemple, l'importante « *Histoire de la France rurale ; de 1914 à nos jours* » (2 bis) très généralement appréciée, ignore largement les problèmes liés à la forêt dans une période où son expansion est notable.

On pourrait s'interroger longuement sur les raisons de ces silences et trouver de nombreuses raisons, dans l'histoire, dans la nature des processus biologiques et sociaux impliqués par l'utilisation de l'herbe et de l'arbre... Pour ma part je suis tenté de mettre en avant la mauvaise intégration des concepts d'espaces dans les différents champs théoriques des sciences sociales. Plus précisément la prise en considération du détail des implications spatiales de tout modèle de fonctionnement économique ou social est peu compatible avec la conception même de modèle dont la portée repose sur son aptitude à la généralisation et à la synthèse. Y correspond la crise du discours géographique qui cherche dans l'induction de nouvelles justifications.

A la faiblesse du discours scientifique sur ce thème correspondent les silences du discours politique.

Tout ceci serait de peu d'importance si la répartition de l'espace entre la forêt et l'agriculture était stable. Or nous sommes incontestablement dans une période de redistribution spatiale ; les zones de moyenne montagne en particulier sont le siège de transformations profondes au détriment de l'espace agricole et au bénéfice des espaces boisés.

#### LA PROGRESSION DE LA FORET EN ZONE DE DEPRISE AGRICOLE

La libération de terres par des agriculteurs sans succession, la concentration correlative des exploitations agricoles qui pouvaient se maintenir, ont fait l'objet de nombreux travaux dans les années 60, correspondant à la mise en place et au développement d'un des volets les plus importants de la politique agricole depuis la guerre : l'amélioration des structures avec ses moyens (FASASA, SAFER, IVD, CNASEA...) (3). Dans les mêmes années, les fabricants de la politique agricole obsédés par la montagne de beurre et le fleuve de lait, envisageaient de « geler » des millions d'hectares (Mansholt, Vedel) (4).

Les objectifs politiques ont changé. Depuis une date qui correspond à peu près à la crise de l'énergie et aux bouleversements sur les marchés mondiaux (crise du soja...), il est affirmé partout qu'il faut maintenir une population permanente, une activité et un paysage agricoles dans les zones de montagne, alors même que les terres qui y sont libérées par le départ de nombreux agriculteurs dispersés dans l'espace et le temps, n'avaient souvent pas été réinsérées dans des projets agricoles mieux adaptés. La politique des structures y est généralement peu efficace (faibles nombres d'IVD et d'installations de jeunes, peu de remembrement...). Par contre la

2. BROCARD J., *Pour que la montagne vive*, Rapport au gouvernement, Paris, Documentation française, septembre 1975.  
2 bis. GERVAIS M., JOLLIVET M., TAVERNIER Y., *Histoire de la France rurale*, tome IV, Seuil, Paris, 1976.

3. BRUN A., *Perspectives de remplacement des chefs d'exploitation agricole*, INRA - SCEES, juillet 1967, avec la coll. de LAURENT C.

4. *Le plan Mansholt et le rapport Vedel*, SECLAF, Paris, 1969.

politique forestière, par l'action du Fonds Forestier National notamment, conduit à multiplier des boisements, souvent dispersés et de petite taille. Sur les terres ainsi délaissées l'absence de coordination entre politique agricole et politique forestière aboutit parfois à créer des conditions peu favorables à une reprise des projets agricoles, peu favorable aussi à une exploitation efficace des zones boisées. Ce problème n'est pas seulement celui de l'importance relative des surfaces agricoles et forestières, mais aussi celui de leur disposition dans l'espace et des phénomènes cumulatifs que peut entraîner la dispersion des parcelles enrésinées. La disposition dans l'espace, plus encore que l'importance superficielle des zones plantées, laisse un rôle essentiel à la coordination au niveau local. C'est bien à ce niveau que les arbitrages collectifs peuvent être faits, ou le jeu du marché laissé régner en maître sans contrôle social.

L'appréhension statistique des déprises agricoles et de la progression de la forêt naturelle et plantée dans les zones de montagne est particulièrement délicate pour de nombreuses raisons (5) si bien qu'il est difficile de quantifier ce mouvement de déprise agricole et de forestation. Il est suffisamment important en tous cas pour ne pas être contesté.

Alors que dans l'histoire l'agriculture s'est trouvée en position d'accusée (les maîtres de la forêt n'ont-ils pas cantonné les droits des paysans en forêt), aujourd'hui en France, la forêt naturelle et plantée envahit le pâturage ou le champ. On en vient à se demander s'il ne faudrait pas la « cantonner » pour atteindre les objectifs de peuplement et d'activité agricole, annoncés tant par les pouvoirs en place que dans l'opposition.

Il y a bien des objectifs concurrents entre peuplement et extension des reboisements. Les arguments sur la complémentarité sociale et technique de la forêt et de l'agriculture sont de moins en moins crédibles. Dans le court terme les forêts échappent au contrôle des sociétés locales ; elles ont des finalités industrielles et extrarégionales, et l'emploi créé, limité, profite de moins en moins aux locaux.

Mais de plus, une même progression forestière globale peut conduire à des situations extrêmement variées localement suivant l'absence ou la présence d'une prise de conscience, d'une lucidité, puis d'une volonté politique en vue de prendre en charge l'avenir du paysage et les arbitrages que cela suppose.

## DEUX EXEMPLES EXTREMES

Ceci peut-être illustré par deux exemples : le Causse Méjan, plateau karstique à 1.000 mètres d'altitude dont le peuplement est tombé aujourd'hui à 1,4 hab/km<sup>2</sup>,

---

5. BONTRON J.C., MATHIEU N., Fonctions et utilisation du sol : une évolution qu'il faut connaître, in *Espace 90*, février 1975.

les Vosges méridionales où l'altitude s'étage de 600 à 1.500 mètres et dont le peuplement est de 100 hab/km<sup>2</sup>.

Sur le Causse Méjan (6), le tissu social agricole cédait dans les années 50, notamment dans la partie la plus haute où de grands domaines se sont trouvés sans acquéreurs. Une crise démographique plus qu'économique se développe avec une densité de 2 hab/km<sup>2</sup>. La décennie suivante voit un effort des pouvoirs publics, sous deux formes : l'une agricole, l'équipement des exploitations notamment en eau ; l'autre forestière, par l'aide au boisement (FFN).

Ces deux investissements sont financièrement du même ordre de grandeur (3.500.000 F). L'un d'eux constitue un pari de maintenir à terme une population permanente d'éleveurs, l'autre retire des espaces à l'élevage pour plusieurs décennies. En 1970 alors que l'eau est arrivée, que les bergeries se construisent et qu'une certaine reprise de la fécondité des ménages s'amorce, on envisage encore de doubler les surfaces plantées en pins noirs pour les porter à 5.000 ha mais cette fois en évitant la plantation de domaines entiers (7). Les forces vives locales ne peuvent encore tenir le terrain, et on ne peut attendre que les jeunes encore à l'école primaire ou au berceau deviennent de futurs candidats.

Mais les boisements s'arrêtent bien avant que cet objectif soit atteint. Deux institutions nouvelles, l'une émanant de la société globale, le Parc National des Cévennes, l'autre émanant de la société locale des éleveurs, l'association « le Méjan » se trouvent d'accord pour les freiner bien qu'avec des motifs différents : la première pour satisfaire une clientèle de visiteurs, la seconde pour préserver l'avenir de l'élevage. Toutefois l'accroissement de la pression touristique peut faire craindre un certain blocage foncier, nouveau sur le Causse. Les terres libérables dans les années qui viennent ne sont pas assurées d'être destinées aux candidats, sans doute nombreux, prêts à vivre de l'élevage. Dans ces conditions la progression des terres incultes et de forêts naturelles, voire même plantées sur des surfaces privées, peut redevenir une question d'actualité, freiner l'installation des jeunes et affaiblir le groupe des éleveurs. Le boisement de certains « sectionnaux » reste à l'ordre du jour.

Dans les Vosges du Sud (8), le cas est typique d'un enrésinement en timbre poste mais qui n'a pas conduit, comme dans certaines vallées du Nord du Massif, à la fermeture quasi complète du paysage et à l'abandon de l'activité agricole (9). L'agriculture subsiste sous des formes variées qui ne sont pas seulement le fait des agriculteurs âgés sans successeurs ou des retraités. On

---

6. BRUN A., CHASSANY J.P., OSTY P.L., PETIT F., *Le Causse Méjan*, 4 fascicules, INRA, 1978.

7. SAFER LOZERE, *Aménagement global du Causse Méjan, Rapport de synthèse*, Mende, 1971.

8. Groupe INRA-ENSSAA, *Pays, paysans, paysages dans les Vosges du Sud*, INRA, 1977, 198 p.

9. CACHAN P., *Présentation critique des paysages de la vallée de la Plaine*, ENSAIA, Nancy, 1976.

rencontre des agriculteurs à temps partiel, jeunes, dont les quelques hectares permettent une auto-consommation élargie et quelquefois un revenu monétaire. Ils sont largement plus nombreux que les agriculteurs à temps plein. Ceux-ci, pour la plupart, sont en situation au moins potentielle de conquête d'espaces libres à distance du centre de leur exploitation, soit pour faire des foins, soit pour des parcs d'élevage. Leur position est difficile. Ils doivent s'adapter à un régime foncier bloqué, fonctionnant en faveur de ceux pour qui la propriété est un patrimoine beaucoup plus qu'un facteur de production. Ils jouent sur une trésorerie foncière abondante mais pratiquement sans aucune sécurité.

Dans cette situation plus que jamais les questions de zonage sont évoquées, car la désorganisation de l'espace s'oppose à l'efficacité dans le domaine forestier et dans le domaine agricole. On ne voit pas qui pourrait prendre l'initiative de définir des usages contraignants pour les propriétaires, tant que l'anarchie des décisions concernant l'espace n'apparaîtra pas comme une menace pour les deux piliers de l'activité économique : l'activité industrielle et le tourisme. Des municipalités relativement riches du fait des forêts communales inaugurent des subventions à l'agriculture sans pour autant définir des zones agricoles véritablement protégées. Ce qui exprime à la fois leur crainte de l'absence quasi totale d'agriculteurs (le cadre de vie se dégrade) et leur refus de toucher à la liberté des propriétaires fonciers qui sont aussi les ouvriers d'usine et des électeurs. Toute décision de zonage émanant du centre risque fort de ne pas être assumée localement. Seule une prise de conscience collective, résultant d'un travail de formation auprès des propriétaires, peut aboutir progressivement à une situation où le zonage peut être socialement acceptable et décidé. La mise en place prochaine, dans la haute vallée de la Moselle, d'un périmètre d'action forestière qui selon ses promoteurs doit faire cesser toute concurrence entre forêt et agriculture, pourrait être l'occasion d'une prise de conscience collective.

## Conclusion

Le problème n'est pas de savoir si la forêt chasse l'homme, si le bois produit dans 70 ans vaut mieux que le lait ou la viande produite aujourd'hui. Le problème me semble être, dès lors qu'on accepte l'hypothèse du maintien d'une population permanente et d'une activité agricole en moyenne montagne, d'envisager avec cette population différents scénarios possibles d'évolution, d'en mesurer les conséquences, avant d'envisager des procédures de négociations si celles-ci permettent une certaine parité de relations entre les parties prenantes dans les différents contextes locaux.

L'expérience est encore insuffisante pour savoir si les tentatives d'explicitation que constituent les différents essais de zonage, notamment dans le cadre des périmètres d'actions forestières, répondront à ces conditions. Il ne faudrait pas qu'à ces occasions soient sous-estimés le rôle et les exigences des partenaires sociaux, souvent nombreux, dont l'activité ou les projets apparaissent individuellement négligeables ou aberrants au regard du modèle dominant.

Les exemples retenus font apparaître des problèmes de nature très différente. Sur la Causse Méjan avec 1,4 hab/km<sup>2</sup>, le problème est bien celui de maintenir ou non une population permanente, et donc les services et les relations sociales que cela suppose. A ce niveau de peuplement, tout espace retiré au contrôle local affaiblit les possibilités de reproduction de la société locale composée d'éleveurs.

Dans les hautes vallées Vosgiennes la question est, au delà de l'avenir individuel des agriculteurs, celle du cadre de vie. La « fermeture » du paysage par la forêt affaiblit les activités industrielles et touristiques sur lesquelles repose l'économie de la région ; le maintien d'un paysage agricole suppose que coexistent des agriculteurs-propriétaires et des agriculteurs-entrepreneurs dont les intérêts ne coïncident pas.

*Texte reçu pour publication en octobre 1977.*